

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE CURLING
ET DE SES AMÉNAGEMENTS CONNEXES RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

NATURE DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, DES
TRAVAUX ET DES ACQUISITIONS – DESCRIPTION DES PROJETS

1. Le projet consiste à réaliser des travaux de construction d'un nouveau centre multifonctionnel de curling et tout aménagement connexe.

2. La nature des services nécessaires varie selon les besoins et peut comprendre l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en vue, sans s'y limiter, de la réalisation d'études, de travaux préparatoires, d'estimés, d'avis techniques, d'études de faisabilité, de formations, d'inventaires, de plans et devis, de prototypes, d'analyse, de conception, d'expertise, de planification, d'aménagements, de connaissance du parc immobilier, de plans directeurs, de gestion des espaces, de construction, du contrôle de la qualité, de mise en service, de procédures judiciaires, de dossiers de demandes de subvention, de vérifications financières, de négociations et d'ententes avec les partenaires ou toute autre démarche requise auprès des autorités compétentes.

Lesdits services peuvent faire partie intégrante d'un projet ou constituer un projet en tant que tel.

Les services professionnels et techniques visent l'ensemble des spécialités requise pour la réalisation du projet. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, ils peuvent comprendre l'octroi des contrats en architecture, en ingénierie, en arpentage légal, en notariat et conseils juridiques, en comptabilité et en finance.

3. Les travaux de réalisation visent l'ensemble des spécialités requise pour la réalisation du projet. Ils peuvent comprendre notamment des travaux d'architecture, d'architecture du paysage, de génie civil et structure, de génie mécanique, de génie électrique. Ils peuvent servir à la construction du centre, mais aussi, sans s'y limiter, à la réalisation d'ajout, de correction, de

renforcement, de modification, de déplacement, d'installation, de remplacement, de déconstruction, d'aménagement, de réaménagement, de décontamination, de signalisation, d'éclairage, d'accessibilité, d'aménagement extérieur, de pavage, de voirie ainsi que d'autres interventions nécessaires à la réalisation du projet.

4. Le projet peut aussi comprendre diverses acquisitions de biens meubles et immeubles construits ou non construits, de servitudes, de mobilier, d'équipement spécialisé, ou toute autre acquisition nécessaire.

5. Aux fins de la réalisation du projet, l'embauche de personnel pourrait être requis.

6. Le projet peut également nécessiter l'acquittement de divers coûts et frais afférents, notamment :

1° l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens;

2° les frais de déménagement et de relocalisation temporaire lié au projet, de même que la location, l'acquisition ou la construction d'espaces, d'ouvrages, d'équipements, de matériel, de fournitures et d'installations temporaires;

3° tous les coûts et frais afférents, divers et imprévus, qui auraient été omis précédemment et qui seraient requis pour la réalisation complète de projets.

SECTION II

LOCALISATION

7. Le projet est localisé dans l'arrondissement des Rivières sur le territoire de la ville, dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

8. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 6 s'élève à la somme de 37 370 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 37 370 000 \$

TOTAL : 37 370 000 \$

Annexe préparée le 25 mars 2025 par :

Jonathan Coulombe, CPA
Service des loisirs, des sports et de
la vie communautaire